



Critères d'éligibilité au SASC et livrables

Acteurs	Critères d'éligibilité au projet	Documents opérationnels/Livrables
Exploitants agricoles (EA)	✓ Manifester un intérêt pour le schéma d'agriculture sous contrat (MDI)	- MDI renseignés et signés
	✓ Justificatif du droit d'exploitation des terres pour toute la durée du crédit jusqu'au remboursement intégral (par exemple sur la base d'un titre foncier selon le droit foncier moderne, de certificats émis par le propriétaire foncier selon le droit foncier traditionnel ou procès-verbaux d'entretiens avec les autorités traditionnelles et administratives) ;	- Documents justificatifs du droit d'exploitation des parcelles
	✓ Les EA vivent dans la région cible du SASC et leurs activités principales s'inscrivent dans la filière économique concernée ;	- Rapport de géolocalisation des sites et surfaces exploitées par les groupements d'EA
	✓ Les EA doivent être à la fois désireux et capables de s'organiser avec d'autres EA (descriptif dans la demande de refinancement des premières tentatives et démarches effectuées en vue de s'organiser)	- Documents constitutifs des groupements des EA/documents relatifs aux démarches administratives pour la constitution de groupements d'EA (récépissé de Dépôt des dossiers de constitution, ...)/dossier de demande de crédit auprès d'un OF



Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural



PASCCI
Projet pour la Promotion de
l'Agriculture Sous Contrat en
Côte d'Ivoire



	✓ Les EA doivent être en état de travailler et avoir la volonté d'apprendre et d'améliorer leur maîtrise des bonnes pratiques de production dans son domaine d'activités.	Attestations d'encadrement ou de formation délivrées par une structure d'appui notamment ANADER, la GIZ, etc.
Opérateur Technique (OT)	✓ Manifester un intérêt pour le projet de promotion de l'agriculture sous contrat ;	MDI renseigné et signé
	✓ Disposer d'une expérience pertinente dans le secteur et d'une réputation sans faille ;	- Rapports d'activités annuels - le portefeuille des fournisseurs-clients ; - Certificat de bonne conduite pour les personnes physiques/Enquête sur le marché
	✓ Ne faire l'objet d'aucune procédure judiciaire en cours en matière de droit fiscal, environnemental, social ou travail ;	- Rapports annuels d'activités ; - Attestation de régularité fiscale ; - rapport d'étude environnementale et sociale ou de travail
	✓ Posséder une comptabilité fiable et un système d'audit interne adéquat ou de raisonnablement faire preuve d'avoir engagé des mesures pour le développement d'une comptabilité appropriée à son secteur d'activité ;	- Rapports annuel d'activité - Etats financiers et états annexes
	✓ Disposer d'un accès au marché. Pour cela l'OT peut soit fournir un historique des ventes réalisées en détaillant son portefeuille clients, ou s'il est en début d'activité, être en	- Etats financiers des trois derniers exercices (bilans,



	mesure de proposer des partenaires commerciaux potentiels qui devront confirmer leurs intérêts respectifs ;	comptes de résultats, plans de trésorerie) ; - Liste des principaux clients avec les volumes commercialisés et chiffres d'affaires respectifs
	✓ Présenter un plan d'affaires fiable contenant les aspects suivants : • Identification de la capacité de production (par exemple identification claire des zones de production, système de production, rendement moyen anticipé, etc.) ; • Identification des intrants agricoles nécessaires, notamment spécificités des semences, de l'engrais et des produits phytosanitaires à utiliser et chiffrages des coûts ; explications des conditions et modalités de leur approvisionnement et distribution aux EA (si applicable) ; • Chiffrage du barème de coûts de production (niveau production agricole, niveau transformation (si applicable) jusqu'à la commercialisation y compris les coûts logistiques) en détaillant les hypothèses de travail par cycle agricole ; • Identification des débouchés par produits agricoles avec explication détaillée des normes de qualité à respecter et des modalités de prix de ventes à réaliser ; • Développement d'un barème de calculs de prix d'achat bord champs (niveau EA) assurant une transparence tout en tenant compte des exigences du débouché et des acheteurs finaux (quantité, qualité, prix et modalité de règlement) ; • Détail sur les appuis techniques à fournir aux EA et leur prise en charge	- Plan d'affaires avec toutes les spécifications indiquées.



Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural



PASCCI
Projet pour la Promotion de
l'Agriculture Sous Contrat en
Côte d'Ivoire



	✓ Avoir un potentiel de création de nouveaux emplois, tout en respectant, dans la mesure du possible, les critères d'emplois décents et stables.	- Business model et business plan
	✓ S'engager à recevoir un audit annuel de la gestion financière du SASC (basé sur le plan d'affaire fourni à comparer avec le niveau de réalisation) ;	- Lettre d'engagement de pour l'audit annuel de la gestion financière du SASC
	✓ S'engager à respecter les critères de suivi-évaluation de la Directive Développement Durable de la KfW	- Lettre d'engagement pour le respect des critères de suivi-évaluation de la Directive Développement Durable de la KfW
Opérateurs Financiers (OF)- MICROFINANCE	✓ Manifester un intérêt pour le projet de promotion de l'agriculture sous contrat ;	- MDI renseigné et signé par l'OF
	✓ Avoir un historique en termes de financement agricole ou une stratégie pour développer le secteur agricole ;	- Documentation portant sur la stratégie de financement agricole, états financiers et états annexes des trois derniers exercices avec classification des financements par secteur d'activité
	✓ Avoir une relation avec l'un des OT des filières concernées ;	- Document d'ouverture de compte de l'OT dans les livres de l'OF - Convention de partenariat entre l'OT et l'OF
	✓ Détenir une licence bancaire délivrée par l'autorité de surveillance compétente ;	- Document d'agrément d'exercice de l'OF délivré par la ou les autorités compétentes



Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural



PASCCI
Projet pour la Promotion de
l'Agriculture Sous Contrat en
Côte d'Ivoire



	✓ Avoir une implantation dans la région de réalisation du SASC ou volonté dûment justifiée de s'y implanter en cas de besoin, ou coopération avec d'autres banques locales ou IMF de renom de la place ayant une activité dans la région de réalisation du SASC ou encore utilisation d'un système décentralisé permettant la gestion des crédits à mettre en place dans le cadre du SASC (par exemple paiement mobile) ;	- Cartographie des zones d'implantation de l'OF, plan de déploiement du réseau de l'OF - Rapports annuels d'activités
	✓ Avoir une bonne réputation	- Rapports annuel d'activité - Etats financiers et états annexes
	✓ Avoir une taille minimale : le volume de refinancement moyen attendu dans le cadre du Fonds ne doit pas dépasser 5% du volume total de crédits accordées par l'OF ;	- Etats financiers (bilans) - Rapports mensuels transmis aux organes de Tutelle (BCEAO, DRSSFD, APSFD) - Notes conjoncturelles trimestrielles de la DRSSFD (Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés) sur le secteur de la Micro finance
	✓ Posséder un dispositif ou une cellule de monitoring des crédits, décaissements et investissements. L'OF doit connaître l'état d'avancement de chaque étape sur le terrain pour s'assurer que le SASC est réalisé tel que prévu et ainsi, s'assurer de manière continue, que le remboursement sera effectif. S'il n'en existe pas, s'engager à le faire dans un délai raisonnable. Cette mise en place sera appuyée par le Consultant.	- Politique de crédit - Politique et stratégie de financement agricole
	✓ Limitation des risques auxquels est exposée une IMF : la norme à respecter est de 200% maximum ;	



Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural



PASCCEI
Projet pour la Promotion de
l'Agriculture Sous Contrat en
Côte d'Ivoire



	✓ Couverture des emplois moyens et longs termes par des ressources stables : la norme à respecter est fixée à 100% minimum ;	- Etats financiers l'OF des trois (03) derniers exercices (bilans, compte de résultats, plans de trésorerie)
	✓ Norme de liquidité : la norme à respecter est fixée à 100% minimum ;	
	✓ Norme de capitalisation : la norme à respecter est fixée à 15% minimum ;	
	✓ Portefeuille classé à risque à 30 jours : la norme à respecter doit être $\leq 5\%$;	
	✓ Portefeuille classé à risque à 90 jours : la norme à respecter doit être $\leq 3\%$;	
	✓ Portefeuille classé à risque à 180 jours : la norme à respecter doit être $\leq 2\%$;	
	✓ Taux de provisions pour créances en souffrance : la norme à respecter doit être $> = 40\%$;	
	✓ Taux de perte sur créances : la norme à respecter doit être $< 2\%$;	
	✓ Coefficient d'exploitation : la norme à respecter doit être $\leq 60\%$;	
	✓ Avoir la preuve d'une activité agricole existante sur base de tableau de répartition sectorielle de crédits accordés. Il serait souhaitable que cette activité soit en croissance et représente au minimum 5% des crédits décaissés ;	- Etats financiers et états annexes sur la répartition des crédits par secteur d'activité
	✓ Manifester un intérêt pour le projet de promotion de l'agriculture sous contrat ;	- MDI renseigné et signé par l'OF



Opérateurs Financiers (OF)- BANQUE COMMERCIALE	✓ Avoir un historique en termes de financement agricole ou une stratégie pour développer le secteur agricole ;	- Documentation sur la politique et stratégie de financement agricole, - états financiers et états annexes des trois derniers exercices avec classification des financements par secteurs d'activité
	✓ Avoir une relation avec l'un des OT des filières concernées ;	- Document d'ouverture de compte de l'OT dans les livres de l'OF - Convention de partenariat avec l'OT
	✓ Détenir une licence bancaire délivrée par l'autorité de surveillance compétente ;	- Document d'agrément d'exercice de l'OF délivré par la ou les autorités compétentes
	✓ Avoir une implantation dans la région de réalisation du SASC ou volonté dûment justifiée de s'y implanter en cas de besoin, ou coopération avec d'autres banques locales ou IMF de renom de la place ayant une activité dans la région de réalisation du SASC ou encore utilisation d'un système décentralisé permettant la gestion des crédits à mettre en place dans le cadre du SASC (par exemple paiement mobile) ;	- Cartographie des zones d'implantation de l'OF, plan de déploiement du réseau de l'OF
	✓ Avoir une bonne réputation ;	- Rapports annuel d'activité - Etats financiers et états annexes
	✓ Avoir une taille minimale : le volume de refinancement moyen attendu dans le cadre du Fonds ne doit pas dépasser 5% du volume total de crédits accordées par l'OF ;	- Rapports annuels d'activité - Etats financiers (bilans)



Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural



PASCCI
Projet pour la Promotion de
l'Agriculture Sous Contrat en
Côte d'Ivoire



		- Rapports mensuels transmis aux organes de Tutelle (BCEAO, DRSSFD, APSFD) - Notes conjoncturelles trimestrielles de la DRSSFD (Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés) sur le secteur de la Micro finance
✓	Posséder un dispositif ou une cellule de monitoring des crédits, décaissements et investissements. L'OF doit connaître l'état d'avancement de chaque étape sur le terrain pour s'assurer que le SASC est réalisé tel que prévu et ainsi, s'assurer de manière continue, que le remboursement sera effectif. S'il n'en existe pas, s'engager à le faire dans un délai raisonnable. Cette mise en place sera appuyée par le Consultant	- Politique de crédit - Politique et stratégie de financement agricole
✓	Couverture des risques : la norme à respecter est fixée à 8% minimum ;	Etats financiers de l'OF des trois (03) derniers exercices (bilans, compte de résultats, plans de trésorerie)
✓	Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables : la norme à respecter est fixée à 50% minimum ;	
✓	Coefficient de liquidité : la norme à respecter est fixée à 75% minimum ;	
✓	Taux brut de dégradation du portefeuille crédit doit être $\geq 5\%$, mais $\leq 8\%$;	
✓	Taux de provision de créances en souffrance : La norme à respecter doit être $\geq 60\%$;	
✓	Taux de perte sur créance doit être $< 3\%$;	



Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural



PASCCE
Projet pour la Promotion de
l'Agriculture Sous Contrat en
Côte d'Ivoire



	Coefficient net d'exploitation : La norme à respecter doit être $\leq 40\%$.	
SASC à financer	✓ Existence d'un potentiel de réduction de la pauvreté ;	- Business model et business plan
	✓ Existence d'un potentiel de création d'emplois ;	
	✓ Respect de l'intégrité des zones protégées existantes (par exemple interdiction de défricher les zones forestières protégées) ;	- Rapport étude sociale et environnementale du Cabinet ENVAL
	✓ Etude sociale et environnementale du SASC	
	✓ Utilisation de techniques de production écologiquement durables (y compris l'utilisation durable des intrants) ;	- Rapport étude sociale et environnementale du Cabinet ENVAL
	✓ Les défrichements nets (défrichements moins reboisements compensatoires) n'excèdent pas 1 % de la superficie couverte par le SASC ;	- Rapport étude sociale et environnementale du Cabinet ENVAL
	✓ La production du SASC ne met pas en danger la disponibilité et la diversité d'aliments de base sur les marchés locaux et ne fait pas augmenter leurs prix ;	- Rapport étude sociale et environnementale du Cabinet ENVAL
	✓ Respect des dispositions réglementaires et de la jurisprudence nationale, respect des normes sociales pertinentes des Nations Unies (International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights et International Covenant on Civil and Political Rights) et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;	- Rapport étude sociale et environnementale du Cabinet ENVAL
	✓ Le SASC garantit une participation équitable des groupes de population concernés, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables ;	- Rapport étude sociale et environnementale du Cabinet ENVAL



	✓ Le SASC doit contribuer à augmenter le niveau de bancarisation des EA ;	- Liste des EA déjà bancarisés - Liste des EA à bancariser
	✓ Traçabilité économique de la marge de risque proposée pour l'OF;	- L'offre de crédit avec les explications supplémentaires pour justifier le niveau de taux
	✓ Disposition à réaliser un audit annuel de la gestion financière du SASC par un bureau d'audit indépendant et à soumettre ce rapport d'audit à l'UG.	- Note d'engagement pour la réalisation d'un audit annuel de la gestion financière du SASC